



DÉCISION n° 2025 10910376

République française
Département du Gard

Commune de Vauvert
Direction de la culture et de l'événementiel

Objet : Contrat pour l'organisation d'une représentation de spectacle « La liste de mes envies », dans le cadre du week-end Théâtre à Vauvert.

Le maire de la commune de Vauvert,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération n°2021/05/082 en date du 27 mai 2021, déléguant à Monsieur le maire, pour la durée de son mandat, l'ensemble des missions complémentaires prévues à l'Article L 2122-22 susvisé

CONSIDÉRANT la volonté d'organiser une représentation de spectacle « La liste de mes envies », dans le cadre du week-end Théâtre à Vauvert.

DÉCIDE

Article 1 : de conclure un contrat avec Benoit LERAYS, représentant du Théâtre du RIF, situé 98 rue de la chambre aux Deniers - 49 000 ANGERS, afin d'organiser une représentation de spectacle « La liste de mes envies », le dimanche 26 octobre 2025 à 17h à la salle Bizet à Vauvert.

Article 2 : Le présent contrat est alloué pour la somme de **deux mille sept cent quatre-vingt-deux euros et quatre-vingt-huit centimes TTC (2782,88€ TTC)**, coût du spectacle et frais de transport.

Article 3 : La dépense sera imputée au budget de l'année en cours à l'article 6232 321 330 (fêtes et cérémonies).

Article 4 : Si une modification de date ou d'heure intervenait, d'un commun accord entre les contractants, sans modifier l'économie générale du contrat, il serait procédé par avenant sans qu'il y ait lieu de prendre une nouvelle décision.

Article 5 : Madame la directrice générale des services et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Vauvert, le **10 SEP. 2025**
Pour le maire, par délégation
l'adjointe déléguée à la culture

Laurence Emmanuelli



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....**10 SEP. 2025**..
- sa notification le.....
- sa publication le.....**10 SEP. 2025**.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du

Pour le maire par délégation,
la directrice générale des services,
Yolande Cavalier